Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Grebel, 19 novembre 1873

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (14)
Collation2 p. (87r, 88r)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Grebel, 19 novembre 1873, consulté le 30/11/2025 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47501

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction19 novembre 1873
Lieu de rédaction28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)
DestinataireGrebel, Alphonse (vers 1819-)
Lieu de destinationGuise (Aisne)
Scripteur / ScriptriceMoret, Marie (1840-1908)

Description

RésuméSur la séparation des époux Godin-Lemaire et la liquidation de la communauté de biens. Sur la communication à Esther Lemaire des documents d'expertise de la valeur des biens de la communauté. Le post-scriptum évoque une réponse à faire à monsieur Christian.

Mots-clés

Procédure (droit)
Personnes citées

- Christian, Gustave (1809-1897)
- Cresson, Guillaume Ernest (1824-1902)
- Lemaire, Sophie Esther (1819-1881)

Notice créée par Équipe du projet FamiliLettres Notice créée le 28/03/2023
Dernière modification le 05/07/2025

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47501?context=pdf

Versailles 17 7bre 75

Cher Monsieur Grebel,

De l'avis de M. Cresson je ne dois pas m'opposer à ce que les experts fassent ce qu'ils voudront, en fait de communications, des documents renfermés dans mes dossiers ; mais ce qui ne doit pas avoir lieu c'est que sous aucun prétexte ils fassent remise du dossier même aux adversaires.

Je dois donc leur laisser toute liberté pour laisser prendre à Mme Gadin toutes les copies qu'elle jugera convenable, du moment

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47501?context=pdf

qu'ils ne se désaisissent pas
des pièces dont on demande
communication.

Agréez cher Monsieur
mes sentiments dévoués.

Guizot

P.S. Je ne sais si M. Chretien
attend une réponse de moi
et en toute éventualité, je
vous en envoie une ci-jointe
que vous pourrez lui faire
passer.

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47501?context=pdf